



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur la première session ordinaire de 2014
(27-31 janvier 2014, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	2
Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD	2
III. Programmes de pays et questions connexes	7
IV. Coopération Sud-Sud	12
V. Évaluation	13
IX. Questions financières, budgétaires et administratives	15
X. Fonds d'équipement des Nations Unies	15
VI. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation	16
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	16
VII. Programmes de pays et questions connexes	22
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	24
Déclaration du Directeur exécutif	24
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	25
XIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	25
XI. Visites sur le terrain	28

Annexe

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration)

14-03702X (F)



Merci de recycler



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 27 au 31 janvier 2014. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2013. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2014 le Bureau suivant :

Président : M. Peter Thomson (Fidji)

Vice-Président : M. Jonathan Viera (Équateur)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Président : M. Vincent Herlihy (Irlande)

Vice-Président : M. Tuvako Nathaniel Manongi (République-Unie de Tanzanie)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2014/1 et Corr.1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2014 (DP/2014/CRP.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2014.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013 figurent dans le document DP/2014/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

5. Dans sa décision 2014/9, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2014 :

Session annuelle de 2014 : 23 au 27 juin 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : 2 au 5 septembre 2014

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du PNUD), l'Administratrice a remercié la Présidente et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2013 et a félicité le Président et les Vice-présidents nouvellement élus pour 2014. La session a été diffusée en direct sur le Web et, dans un court-métrage, l'Administratrice a souligné les succès enregistrés en matière de développement dans différentes régions grâce à des initiatives de coopération de développement du PNUD répondant à la demande et contrôlées par le pays.

7. Parlant de l'avenir, l'Administratrice a souligné que 2014 était une année critique pour l'organisation, qui commençait à appliquer son nouveau plan stratégique (2014-2017) – la fondation des efforts qu'elle déploie pour permettre au

PNUD de mieux cibler ses travaux, d'être axé sur les résultats et d'accroître son efficacité et son utilité. Elle a mentionné les mesures prises pour inscrire le plan dans tous les domaines d'intervention du PNUD, y compris au niveau des nouveaux programmes mondial, régionaux et de pays.

8. Elle a souligné qu'un des éléments au centre des efforts déployés par le Programme pour devenir une organisation encore plus focalisée, axée sur les résultats, efficace et efficiente était l'examen structurel qu'il entreprenait dans les sièges et les centres de services régionaux. L'objectif suprême des changements structurels était de faire en sorte que le PNUD soit à la hauteur de la tâche, de façon à ce qu'il soit en mesure d'appliquer le plan stratégique (2014-2017) et de faire un usage optimal des ressources qui lui sont confiées.

9. L'Administratrice a parlé de l'action que mène le PNUD à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 en contribuant ses connaissances expertes dans les domaines de la pensée et de la pratique du développement, ainsi qu'en injectant dans les débats les perspectives des populations du monde par le biais d'initiatives telles que les consultations mondiales sur le programme pour l'après-2015 et l'enquête intitulée MY World. Elle a mis l'accent également sur l'importance de la réalisation de progrès dans les négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a souligné que le PNUD accordait tout son appui au Sommet du Secrétaire général sur le changement climatique, qui se tiendrait en septembre 2014.

10. L'Administratrice a saisi cette occasion pour mettre les membres du Conseil d'administration au fait du rôle du PNUD dans la réponse aux crises au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Syrie, ainsi qu'à la destruction causée par le super-typhon Yolanda aux Philippines et dans la fourniture d'une assistance aux populations touchées. Elle a souligné que le PNUD soutient les efforts engagés par les pays en matière de consolidation de la paix, de relèvement précoce et de renforcement de la résilience et mobilise les capacités là où cela est nécessaire, tout en mettant l'accent sur l'importance de la prise de mesures pour protéger le personnel du PNUD contre des risques accrus pour leur sécurité.

11. En conclusion, elle a souligné l'importance que le PNUD attache à la promotion de la transparence et de la responsabilité, que reflètent le fait qu'il a été classé premier parmi les organisations multilatérales pour sa volonté de transparence par l'organisation non gouvernementale Publish What You Fund [Publiez ce que vous financez]; sa première année d'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui a été réussie; et le fait que ses états financiers aient fait l'objet d'une opinion sans réserve pour 2012. Sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, elle a rappelé la détermination du PNUD et a mentionné des progrès réalisés récemment : le lancement de nouvelles procédures opérationnelles standard pour l'adoption du modèle Unis dans l'action, la création du Fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble (Delivering Results Together Fund) et le partage à l'échelle du système des coûts du système des coordonnateurs résidents.

12. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que 2014 était une année critique pour le PNUD, qui commençait à appliquer son nouveau plan stratégique (2014-2017) et à fournir un appui pour orienter les débats sur le programme pour l'après-2015. Ils se sont félicités de ce que le nouveau plan stratégique fût en harmonie avec les principes et le fond de l'examen quadriennal

complet des activités opérationnelles de développement, énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 et ont invité instamment le PNUD à tenir compte de ses priorités essentielles que sont l'élimination de la pauvreté et une croissance inclusive, comme énoncé dans le plan stratégique (2014-2017).

13. Les délégations ont souligné l'importance de la transparence et de la responsabilité, et de la nécessité d'appliquer le plan stratégique avec le plein accord des pays du programme et selon le principe de la prise en main des programmes par les pays, conformément aux priorités définies au niveau national. Elles souhaitent être tenues au courant de l'évolution du processus de changement structurel pour faire en sorte qu'il atteigne son objectif qu'est l'amélioration des prestations du PNUD en le rendant efficace et efficient.

14. Soulignant qu'ils continuent d'être préoccupés par le déséquilibre entre les ressources ordinaires (ressources de base) et les autres ressources, les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il importe de définir et appliquer le principe de « masse critique de ressources » noté dans l'examen quadriennal, qui était selon eux essentiel pour la réussite du plan stratégique.

15. Les membres du Conseil d'administration ont traité des principaux points de l'ordre du jour ouverts à la discussion, dont il est rendu compte plus en détail ci-dessous, notamment : la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017); le programme mondial et régionaux; les initiatives visant à harmoniser les programmes de pays et à simplifier leur procédure d'approbation; l'opinion sans réserve dont ont fait l'objet les états financiers du PNUD pour la troisième année consécutive; l'action du Bureau de l'évaluation du PNUD; et la promotion de la coopération Sud-Sud par le PNUD et sa direction du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

16. Le Conseil d'administration a constaté avec plaisir que le souci d'égalité des sexes était intégré dans les activités du PNUD, et nombre de ses membres ont souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient liées à l'élimination de la pauvreté et à l'ouverture. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à continuer de plaider en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour que ces questions reçoivent l'attention voulue dans le cadre du programme pour l'après-2015, et ont souligné l'importance de l'intégration de la coopération Sud-Sud aux discussions sur l'après-2015.

17. Dans sa réponse, l'Administratrice a assuré au Conseil d'administration que le PNUD le garderait informé des progrès enregistrés sur tous les fronts, notamment l'examen structurel. Le PNUD continuerait d'appuyer le processus du programme de développement pour l'après-2015 en injectant dans les débats les perspectives des populations du monde. Le PNUD était déjà engagé dans des partenariats importants avec à la fois le secteur public et le secteur privé ainsi que dans le cadre du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Pacte mondial et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), tout en mettant l'accent sur l'accélération des progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015.

18. L'Administratrice a souligné que l'élimination de la pauvreté et un développement inclusif demeuraient les priorités générales de l'organisation, mettant l'accent sur l'inégalité des groupes vulnérables, les femmes et les filles et

les personnes handicapées, tant dans le cadre du développement que dans les situations de crise. Le PNUD attachait la plus grande importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, comme le montrait la nouvelle Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017). De même, le PNUD était un partisan convaincu de la coopération Sud-Sud, hébergeant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et menant ses propres activités opérationnelles en vue de promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire et de partager les réussites. En réponse aux préoccupations exprimées par les petits États insulaires en développement, elle leur a assuré que le PNUD entendait s'employer à les aider à répondre à leurs besoins de développement particuliers.

19. Concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'Administratrice a souligné l'engagement du PNUD d'appliquer la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal. Les membres du GNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU avaient élaboré un mécanisme de suivi pour aider à suivre les progrès réalisés, ce qui garantissait une approche d'ensemble rationalisée fondée sur des données factuelles. Concernant la masse critique, le PNUD consultera les États Membres en vue d'appréhender pleinement ce que les groupes régionaux voulaient et de tracer la voie à suivre. Concernant la sécurité, l'organisation devait pouvoir disposer des 30 millions de dollars proposés au titre du financement additionnel afin de faire face aux besoins en matière de sécurité, qui étaient en pleine évolution et informerait le Conseil d'administration de l'utilisation de ces fonds lors de l'examen du budget à mi-parcours.

Situation des femmes au PNUD

20. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes au PNUD en 2013 (DP/2014/3) et de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017 (DP/2014/4 et annexes).

21. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le rapport de l'Administratrice et la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017. Ils ont apprécié que la Stratégie soit fondée et alignée sur les résultats et qu'elle soit ancrée sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Ils ont constaté avec plaisir que la nouvelle stratégie tenait compte des enseignements tirés de la précédente. Ils ont mis l'accent sur le lien existant entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'élimination de la pauvreté et un développement inclusif. Ils se sont félicités et ont souligné l'importance de l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans toutes les activités du PNUD et ont apprécié que le PNUD soit à la tête des efforts entrepris à l'échelle du système des Nations Unies pour faire en sorte qu'une large place soit accordée à l'égalité des sexes dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

22. Concernant la précédente stratégie d'égalité des sexes (2010-2013), les délégations ont loué le PNUD pour ses réalisations dans ses quatre domaines d'intervention, notant que l'organisation était bien placée pour promouvoir les capacités et politiques nationales relatives à l'égalité des sexes. Ils considéraient que la large place accordée à la participation des femmes à la vie politique et leur engagement dans des activités de relèvement après un conflit constituaient un progrès.

23. Les délégations considéraient que le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes était un bon organe de contrôle pour la stratégie d'égalité des sexes. Elles se félicitaient de l'élaboration par le PNUD et l'UNICEF d'une note d'orientation sur le système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et jugeaient encourageant que 32 bureaux de pays aient demandé à recevoir le label égalité des sexes. Elles attendaient avec intérêt les résultats du processus de certification en matière d'égalité des sexes et encourageaient le PNUD à donner au personnel les moyens de conduire des analyses sur l'égalité des sexes permettant de mesurer dans le cadre de la programmation dans quelle mesure les activités y contribuaient.

24. Concernant la nouvelle stratégie, le Conseil d'administration appuyait pleinement la poursuite des efforts de prise en compte des questions d'égalité des sexes au moyen du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes et de l'utilisation du système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et du label égalité des sexes. La proposition tendant à affecter 15 % des ressources à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dont au moins 15 % dans le cadre de la consolidation de la paix, a rencontré l'approbation générale. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer les capacités au niveau des pays et ont approuvé le plan tendant à nommer des conseillers pour l'égalité des sexes (70 au total) dans les bureaux de pays d'une certaine taille, les plus petits bureaux partageant un conseiller régional. Certaines délégations ont indiqué la nécessité de faire en sorte que l'affectation des ressources au niveau des pays s'effectue sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en consultation avec le programme de pays.

25. Les délégations se sont félicitées de la proposition tendant à créer un fonds d'affectation spéciale distinct pour l'égalité des sexes, axé sur des programmes conjoints, mais certaines doutaient de son utilité, car cela semblait aller à l'encontre de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et pouvait conduire à la fragmentation du financement. Elles ont demandé des informations sur cette proposition et ont encouragé le PNUD à renforcer le contrôle des dépenses liées aux questions d'égalité des sexes pour faire en sorte qu'il y ait des ressources suffisantes au titre des ressources de base et des contributions à des fins spéciales.

26. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur la façon dont le PNUD comptait suivre et évaluer les progrès accomplis durant le cycle quadriennal et ont souligné qu'il importait de tenir compte des enseignements tirés des évaluations. Quelques délégations ont appelé à établir un rapport sur la stratégie en utilisant un solide ensemble d'indicateurs alignés sur ceux utilisés dans le plan stratégique (2014-2017). Elles ont conseillé d'établir ce rapport concurremment avec le rapport annuel de l'Administrateur à la session annuelle afin qu'ils s'accordent.

27. Le Conseil d'administration était désireux d'en savoir plus sur les efforts déployés par le PNUD pour assurer le respect des règles énoncées dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une délégation a demandé des informations sur l'évaluation de référence du plan d'action à l'échelle du système réalisée en 2013. Les délégations ont souligné le rôle important joué par le PNUD, en qualité de président du GNUD, pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et assurer une répartition claire des tâches dans l'ensemble du système des

Nations Unies, conformément à l'examen quadriennal. Elles se sont félicitées de la collaboration de l'organisation avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Banque mondiale et l'Union européenne.

28. Les délégations ont souligné l'importance du rôle des dirigeants dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les efforts de modification des comportements et ont demandé des informations sur ce que le PNUD faisait pour renforcer la direction concernant la question de l'égalité des sexes. Des préoccupations ont été mentionnées touchant à des inégalités entre les sexes au niveau des cadres intermédiaires; le Conseil d'administration a demandé des informations sur les mesures que l'organisation prenait pour régler cette question.

29. Dans sa réponse, le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a noté que les objectifs relatifs à l'égalité des sexes étaient ambitieux, mais que le PNUD devait montrer l'exemple. Avant tout, l'organisation présenterait des rapports de meilleure qualité et plus fréquents fondés sur les principes de transparence et de responsabilité, et procéderait notamment à une évaluation finale indépendante à la fin du cycle. La réalisation de ces objectifs passait par des partenariats avec les gouvernements des programmes de pays, qui devaient quant à eux faire preuve d'une ferme volonté politique. Concernant le respect du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD avait satisfait à tous les critères et était classé au-dessus de la moyenne pour le système des Nations Unies. Il y avait toujours moyen de mieux faire. Reconnaisant l'écart entre les sexes existant au PNUD chez les administrateurs auxiliaires et les cadres intermédiaires, le Directeur par intérim a souligné que le PNUD compensait au niveau des cadres supérieurs. Pour combler l'écart, l'organisation faisait porter ses efforts sur : a) le mentorat; b) les promotions accélérées; c) la préférence accordée pour le recrutement; et d) la gestion des aptitudes. Le PNUD se rangeait à l'avis selon lequel la parité des sexes était au cœur de ses activités de développement pour deux raisons : il était prouvé qu'elle était une stratégie efficace contre la pauvreté et l'inégalité et elle représentait les valeurs des Nations Unies.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/1 intitulée « Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) ».

III. Programmes de pays et questions connexes

Programmes régionaux du PNUD

31. Le fonctionnaire chargé du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Afrique (2014-2017) (DP/RPD/RBA/2). Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2014-2017) (DP/RPD/RAP/2 et Rev.1). Le Directeur du Bureau régional pour les États arabes du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour les États arabes (2014-2017) (DP/RPD/RAS/3). Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2014-2017) (DP/RPD/REC/3). Le Directeur adjoint du Bureau régional de

l'Amérique latine et des Caraïbes du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017) (DP/RPD/RLA/2).

32. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil d'administration se sont déclarés satisfaits du processus consultatif transparent suivi pour élaborer le programme régional de chaque région et ont constaté avec satisfaction que les programmes régionaux étaient alignés sur à la fois le plan stratégique du PNUD (2014-2017) et le programme mondial (DP/GP/3) et, fait très important, sur les priorités établies au niveau régional pour les pays des différentes régions

33. Les délégations ont souligné l'importance de la gestion axée sur les résultats pour atteindre les résultats, comme énoncé dans le nouveau plan stratégique (2014-2017) et la nécessité de renforcer la culture du résultat. Elles ont invité instamment le PNUD à accorder une large place dans tous les domaines de résultats aux deux principaux objectifs du plan stratégique, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif, et à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique. Reconnaisant que les résultats peuvent comporter des éléments communs avec ceux d'autres organismes des Nations Unies, elles ont encouragé le PNUD à s'engager dans une étroite collaboration interorganisations afin d'éviter ce type de chevauchement et à renforcer la coordination en mettant l'accent sur les avantages comparatifs.

34. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur les questions d'inégalité, de l'irrégularité de la croissance et du caractère multidimensionnel de la pauvreté, en particulier dans les pays en proie à un conflit ou touchés par une catastrophe et sur la nécessité de renforcer les capacités et de fournir des compétences spécialisées. Ils se sont félicités de la priorité accordée aux groupes vulnérables et exclus, en particulier les personnes handicapées, les femmes et les jeunes et ont invité instamment à prêter attention à ces groupes de façon systématique dans tous les domaines de résultats et les cadres d'allocation des ressources de chaque programme régional.

35. Les délégations ont prôné d'accorder une place accrue à la promotion et au renforcement des outils et mécanismes de la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau régional et transfrontière, en particulier le transfert des connaissances techniques sur les solutions de développement basées sur des approches et partenariats novateurs, y compris avec le secteur privé. Elles ont noté que les enseignements et l'expérience acquis d'autres programmes régionaux et du programme mondial (2014-2017) seraient bénéfiques et devaient être intégrés dans le programme de développement pour l'après-2015. Les membres du Conseil d'administration ont soulevé la question du déséquilibre entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources et se sont déclarées préoccupées à les incidences que cela pourrait avoir sur la présence matérielle du PNUD, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

36. Dans leur réponse, les directeurs régionaux ont assuré aux membres du Conseil d'administration qu'ils étaient déterminés à collaborer avec eux en vue d'appliquer les programmes régionaux et de satisfaire les besoins des pays de programme dans une perspective régionale. Ils ont réitéré que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire demeuraient des modalités d'intervention prioritaires pour les programmes régionaux et un élément clef de toutes leurs activités aux niveaux régional et transfrontière. Ils ont noté que, conformément au plan stratégique (2014-2017), les programmes régionaux étaient ancrés dans les

priorités principales qu'étaient l'élimination de la pauvreté et la croissance inclusive, prenant en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté et s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'organisation et une gestion axée sur les résultats. Ils ont reconnu que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources était une réalité et que le PNUD allait devoir s'appuyer sur les ressources de base pour lever des ressources additionnelles. Ils ont assuré au Conseil d'administration que le PNUD, en vue de renforcer sa présence régionale, était déterminé à maintenir la présence stratégique du programme dans tous les pays malgré ce déséquilibre et à aider à la fois les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire. Ils ont assuré aux délégations que le PNUD était pleinement engagé auprès des autres organismes des Nations Unies au niveau régional.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/3 intitulée « Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017) ».

Programme mondial du PNUD

38. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté le programme mondial (2014-2017) (DP/GP/3, Corr.1 et annexe).

39. Les membres du Conseil d'administration ont noté que le programme mondial était un instrument clef pour le PNUD en tant qu'organisation fondée sur le savoir et se sont félicités de l'approche globale suivie, qui couvrait l'ensemble des domaines d'intervention pour garantir la prise en compte de l'utilité et des avantages comparatifs. Ils ont accueilli avec satisfaction les cinq domaines prioritaires, qui bénéficiaient d'une perspective mondiale et découlaient du plan stratégique du PNUD (2014-2017). Ils ont félicité le PNUD d'avoir identifié les domaines spécifiques où il disposait d'un avantage comparatif, tels que le renforcement de la résilience et la réalisation de l'examen quadriennal.

40. Les délégations ont noté avec satisfaction que le programme mondial donnait suite aux recommandations énoncées dans l'évaluation du programme mondial précédent (2010-2013). Ils ont souligné que la réussite du programme dépendait de conseils de politique générale de grande qualité au niveau des sièges et d'un financement adéquat, et ils ont demandé des détails sur ce que le PNUD faisait pour être sûr d'avoir la capacité d'atteindre les résultats escomptés.

41. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la place accordée dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources à certains produits tirés du plan (2014-2017). Toutefois, des délégations ont formulé des réserves à l'égard de la publication du rectificatif au rapport sur le programme mondial, qui ajoutait un nouveau domaine de résultats qui selon elles s'éloignait des domaines de compétence du PNUD énoncés dans le plan stratégique (2014-2017). Elles ont noté les problèmes qui perdurent en matière de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports et la nécessité d'améliorer le cadre de résultats et d'allocation des ressources et ses indicateurs. Elles ont recommandé d'améliorer le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme mondial parallèlement à l'achèvement de celui du plan stratégique (2014-2017).

42. Les délégations ont apprécié les efforts déployés par le PNUD pour harmoniser les nouveaux programmes régionaux et le programme mondial

(2014-2017). Elles ont demandé des éclaircissements sur la structure générale du programme mondial, déclarant supposer que la stratégie du PNUD en préparation traiterait de cette question. Elles ont réaffirmé l'importance des données factuelles pour la réussite du programme mondial et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Elles ont souligné la nécessité de faire en sorte que les populations vulnérables, les personnes handicapées, les réfugiés, les femmes et les filles, qui sont des moteurs du développement, ne soient pas laissés de côté et, soulignant le rôle que joue le PNUD en dirigeant la coordination du système des Nations Unies, a encouragé l'organisation à continuer de forger des partenariats dans le contexte du programme mondial.

43. Dans sa réponse, le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a noté que le programme mondial mettait l'accent sur les avantages comparatifs du PNUD et privilégiait les résultats de qualité pour les questions stratégiques où il pouvait jouer un rôle déterminant. Les activités du programme mondial étaient ancrées dans des analyses et recherches effectuées par les centres globaux d'élaboration des politiques du PNUD, tels que le Centre d'Oslo pour la gouvernance, le Centre de Singapour pour l'excellence de la fonction publique, le Centre de Séoul pour les partenariats mondiaux, le Centre Rio+20 pour le développement durable, le Centre international d'Istanbul pour le secteur privé au service du développement et le Centre de développement des terres arides de Nairobi. Il a fait observer que le PNUD intégrait systématiquement le renforcement de la résilience et la prévention des crises et le relèvement, qui demeuraient les piliers de son action. Le PNUD était déterminé à assurer la direction et à collaborer avec les organismes des Nations Unies dans tous les domaines. Il a reconnu la nécessité d'une présentation plus détaillée dans le budget et l'évaluation du programme et a affirmé que le PNUD s'attacherait à les améliorer. Concernant le rectificatif, il a fait observer que le PNUD avait suivi la pratique établie et avait publié le rectificatif de bonne foi afin de refléter des idées, en particulier sur l'élimination de la pauvreté, qui étaient partagées par tous. Il a parlé des incidences des efforts faits pour mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté dans le programme mondial.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/2 intitulée « Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017 ».

Procédure d'approbation des programmes de pays

45. La Directrice du Groupe d'appui aux opérations du PNUD a présenté le rapport intitulé « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents relatifs au programme de pays » (DP/2014/8).

46. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié l'initiative visant à harmoniser les descriptifs de programme de pays des organisations concernées et à simplifier la procédure d'approbation de ceux-ci. Ils ont félicité les organisations de chercher à simplifier et harmoniser les instruments de programmation en vue d'améliorer la coopération au niveau des programmes de pays, conformément à l'examen quadriennal.

47. Par souci de cohérence, toutefois, les membres du Conseil d'administration auraient préféré voir une proposition conjointe abordée durant le débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS. Soulignant la nécessité de tenir les consultations du Conseil d'administration en temps voulu, ils ont noté qu'avec l'achèvement de la

période d'essai de la stratégie « Unis dans l'action », le Conseil d'administration ne pouvait pas traiter la question de l'approbation de programmes de pays conjoints au cas par cas et aurait préféré que le rapport traite de la question et propose une solution. De même, tout en reconnaissant qu'il y avait eu une coordination des descriptifs de programme de pays au niveau des différents pays, ils ont souligné que le Conseil d'administration devait prendre pleinement part au processus conjoint et que son rôle devait être mieux défini.

48. En examinant le format et le contenu du programme de pays proposé, le Conseil d'administration a proposé les éléments suivants, soulignant la nécessité de changer le format des descriptifs afin de faciliter la procédure d'approbation : a) un budget indicatif précisant comment les ressources de base et les autres ressources seraient utilisées; b) un cadre de résultats et d'allocation des ressources; c) des informations sur la façon dont les cadres de résultats et d'allocation des ressources étaient liés à celui du PNUAD et aux priorités nationales; et d) un plan de suivi et d'évaluation dont le coût est chiffré.

49. En outre, les délégations ont souligné que, vu les efforts d'harmonisation déployés, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devaient participer davantage à l'élaboration des descriptifs de programme de pays et au processus d'approbation et ont proposé d'utiliser des plans de travail communs et de faire fond sur les enseignements et l'expérience acquis par les pays au titre de la stratégie « Unis dans l'action ». Concernant la responsabilité au titre du descriptif du programme de pays, le Conseil d'administration a souligné qu'il était important d'établir clairement une chaîne de responsabilité (depuis la direction jusqu'aux administrateurs de programmes), qui devrait servir pour l'évaluation et la notation des fonctionnaires. Elles ont souligné qu'il importait d'aligner les descriptifs de programme de pays avec les plans stratégiques des organisations, les priorités nationales et les principes de l'examen quadriennal.

50. Dans sa réponse, la Directrice du Groupe d'appui aux opérations du PNUD a souligné les efforts interorganisations concertés sous la forme de discussions sur les procédures opérationnelles permanentes, qui avaient guidé l'élaboration du rapport. Le premier groupe de descriptifs de programme de pays communiqué au Conseil d'administration pour sa session annuelle en juin 2014 refléterait déjà ses modifications proposées, qui s'appuyaient sur les enseignements et l'expérience acquis au titre de la stratégie « Unis dans l'action » et faisaient fond sur les procédures opérationnelles permanentes. Le modèle de descriptif de programme de pays du PNUD avait déjà pris en compte certaines demandes particulières du Conseil d'administration, notamment un cadre de résultats et d'allocation des ressources comprenant un budget indicatif et un plan d'évaluation dont les coûts étaient pleinement chiffrés. Les résultats du descriptif de programme de pays étaient tirés directement des PNUAD au niveau des pays et alignés avec le nouveau plan stratégique du PNUD (2014-2017). La Directrice a assuré le Conseil d'administration que les consultations sur les descriptifs de programme de pays avaient commencé rapidement au niveau des pays avec toutes les parties prenantes nationales et se poursuivaient au siège, procédure qui offrait largement l'occasion au Conseil d'administration de formuler des observations.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/7 intitulée « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays ».

52. En application de la décision 2006/36, les deux programmes de pays indiqués ci-après, qui avaient été discutés plus tôt lors de la seconde session ordinaire de 2013, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon le principe de l'approbation tacite, sans présentation ni discussion : Namibie, de la région Afrique orientale et australe; Mexique, de la région Amérique latine et Caraïbes.

IV. Coopération Sud-Sud

53. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017) (DP/CF/SSC/5).

54. Les membres du Conseil d'administration se sont déclarés fort satisfaits des activités de renforcement des capacités de direction et de constitution de partenariats menées par le Bureau pour la coopération Sud-Sud, grâce auxquelles la coopération Sud-Sud et triangulaire recevaient une large attention dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les délégations ont déclaré appuyer pleinement le cadre stratégique du Bureau pour 2014-2017 et se sont félicitées que celui-ci s'emploie à : a) aider les États Membres à prendre des décisions en connaissance de cause en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire; b) renforcer la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies; et c) aider les partenaires à élaborer des politiques et des plans et à forger des partenariats.

55. Les délégations ont noté avec satisfaction que le cadre stratégique pour 2014-2017 prenait en considération les préoccupations des États Membres, notamment l'accent qu'ils mettaient sur les principes du Plan d'action de Buenos Aires et du Document final de Nairobi. Elles se sont félicitées de la collaboration du Bureau pour la coopération Sud-Sud et du PNUD aux fins d'une répartition claire des tâches, que reflétaient le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et le cadre stratégique du Bureau pour la coopération Sud-Sud pour 2014-2017. Elles ont souligné que le PNUD ne devait pas chercher à reproduire ou répéter l'action du Bureau, mais s'attacher en menant ses activités relatives à la coopération Sud-Sud à tirer parti de ses avantages comparatifs par l'intermédiaire de ses programmes mondial, régionaux et de pays.

56. Les membres du Conseil d'administration ont noté avec satisfaction que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud avait mis en place un conseil interorganisations chargé du suivi des résultats pour fournir un appui aux activités du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et triangulaire. Concernant une question connexe, ils ont encouragé les conseils des programmes régionaux du PNUD à inviter le Bureau à participer à ses réunions périodiques et à ses discussions. Ils ont remercié le PNUD de donner au Bureau pour la coopération Sud-Sud une marge d'action et un appui financier et ont souligné qu'il était important qu'il dispose d'un financement adéquat afin de poursuivre ses activités. Ils ont encouragé les États Membres en mesure de le faire à contribuer au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

57. Les délégations étaient très désireuses de voir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud jouer un rôle actif pour faire en sorte qu'une place de choix soit assurée à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le programme de développement pour l'après-2015 et ont demandé instamment au Bureau de

conduire l'élaboration de nouvelles modalités de coordination afin d'encourager les initiatives Sud-Sud et triangulaires dans l'ensemble du système des Nations Unies, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les délégations ont souligné que la compréhension et la promotion des avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud étaient essentielles pour ses réussites et la meilleure stratégie pour l'intégration de la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'action du système des Nations Unies.

58. L'Administratrice associée du PNUD a assuré aux membres du Conseil d'administration que le PNUD était pleinement conscient de son rôle d'orientation du Bureau pour la coopération Sud-Sud et travaillait en relation étroite avec le Bureau pour assurer son indépendance et une répartition claire des tâches de façon à ce que les activités du PNUD ne reproduisent pas ni ne chevauchent celles dont est chargé le Bureau pour la coopération Sud-Sud. Le PNUD était prêt à continuer d'appuyer pleinement le Bureau pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir reconnu les efforts déployés par le PNUD pour intégrer la coopération Sud-Sud dans ses programmes mondial et régionaux et dans son plan stratégique 2014-2017. Elle a noté que le PNUD s'appuierait sur des modèles positifs pour inclure le Bureau pour la coopération Sud-Sud dans ses comités ayant un lien avec les relations Sud-Sud.

59. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a remercié le Conseil d'administration pour son soutien sans faille et a exprimé l'appréciation du PNUD pour sa direction continue du Bureau, en particulier son appui financier et le respect de sa marge d'action. Il a noté que la large présence du PNUD dans les pays avait permis au Bureau de participer pleinement avec les partenaires au niveau des pays, où il peut exercer la plus grande influence pour : a) satisfaire les besoins des États Membres; b) améliorer l'appui en faveur de la cohérence à l'échelle du système pour les initiatives Sud-Sud; et c) prêter un appui aux alliances Sud-Sud mondiales. Il a assuré au Conseil d'administration qu'en élaborant le cadre stratégique, le Bureau : a) s'appuyait sur le mandat que lui avait confié l'Assemblée générale; b) s'efforçait de respecter les priorités fixées par les pays, à œuvrer selon des approches multi-organisations et d'ajouter de la valeur réelle, sans doublon ni chevauchement; et c) d'ancrer ses activités dans un solide cadre de résultats et d'allocation des ressources accordant une large place au suivi et à l'établissement de rapports, notamment au Conseil d'administration. Il a souligné en guise de conclusion que le Bureau était pleinement conscient de son mandat et fermement déterminé à répondre aux exigences des États Membres et du Conseil d'administration.

60. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017) et l'a approuvé.

V. Évaluation

61. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté le plan d'évaluation à moyen terme (2014-2017) (DP/2014/5).

62. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que le Bureau de l'évaluation montrait la voie et était une locomotive pour la fonction d'évaluation

du PNUD et le renforcement des effets des évaluations sur le programme, les opérations et la responsabilité du PNUD. Ils ont loué le rôle de chef de file du PNUD et du Bureau de l'évaluation, notant que le plan d'évaluation à moyen terme était un instrument utile pour déterminer la contribution du PNUD dans ses domaines d'intervention et ont encouragé le Bureau de l'évaluation à continuer de chercher et d'adopter des méthodes d'évaluation qui sont à la pointe du progrès en la matière. Les délégations attendaient avec impatience les implications de l'examen de la politique d'évaluation du PNUD et de l'examen par les pairs pour l'amélioration de la capacité d'évaluation, en particulier au plan de l'efficacité et de l'efficacités par rapport au coût et elles ont félicité l'organisation d'avoir mis en place le Groupe consultatif de l'évaluation.

63. Les délégations étaient favorables aux efforts déployés pour examiner de près les incidences des activités du PNUD en matière de crise et de gouvernance; accorder la priorité aux évaluations conjointes lorsque les synergies étaient manifestes; indiquer le niveau de capacité d'absorption des conclusions des évaluations; et utiliser les conclusions des évaluations pour améliorer la prise de décisions. Elles se sont félicitées des plans du Bureau de l'évaluation tendant à faire le bilan des évaluations des résultats en matière de développement et ont encouragé le Bureau de l'évaluation à œuvrer de concert avec la direction du PNUD en vue d'améliorer la chaîne des résultats de gestion afin d'améliorer la responsabilité. Les délégations ont approuvé la proposition tendant à renommer le Bureau de l'évaluation Bureau indépendant d'évaluation.

64. L'Administratrice associée du PNUD a souligné que le PNUD prenait à cœur en matière d'évaluation les principes de responsabilité, d'apprentissage et de renforcement des connaissances, intégrant ceux-ci dans la prise de décisions et produisant de meilleurs résultats. Elle a noté l'importance du renforcement des capacités aux fins d'évaluations décentralisées, qui était lié au renforcement des capacités nationales. Elle s'est félicitée de l'accent mis par les délégations sur les évaluations conjointes, qui devraient faire partie intégrante des programmes conjoints. Elle souscrivait à l'opinion selon laquelle la capacité du PNUD d'absorber les enseignements tirés en matière d'évaluation était essentielle pour améliorer l'apprentissage, la programmation et l'exécution. En guise de conclusion, elle a noté que le plan d'évaluation à moyen terme serait en ligne avec les indicateurs et les cibles énoncés dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

65. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a assuré aux membres du Conseil d'administration que le Bureau tiendrait d'autres consultations avec eux pour améliorer le plan et présenterait un programme de travail chiffré à la session annuelle de 2014. Le Bureau était fort satisfait du taux élevé d'application effective des recommandations des évaluations et de leur absorption dans les programmes mondial et régionaux du PNUD, ainsi que dans le plan stratégique pour 2014-2017, ce qui faciliterait les efforts déployés à l'avenir pour mesurer les progrès. Le Bureau travaillerait étroitement avec la direction du PNUD en vue d'aligner les indicateurs et les cibles du plan stratégique pour 2014-2017 et le Directeur a noté qu'il était important d'adopter une terminologie commune en matière d'évaluation pour l'ensemble du PNUD concernant les indicateurs et les normes de productivité. Les travaux du Groupe consultatif de l'évaluation et les autres examens contribueraient à ces efforts d'alignement. Il a noté que le Bureau de l'évaluation renforçait son partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/4 sur a) le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation; et b) le plan d'évaluation à moyen terme.

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

67. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté la réponse au Conseil d'administration au sujet de la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité (DP/2014/6).

68. Les membres du Conseil d'administration n'ont fait aucune observation en réponse à la présentation du PNUD.

69. Le Conseil d'administration a pris note de la réponse au Conseil d'administration au sujet de la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité.

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

70. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le cadre stratégique du FENU pour 2014-2017.

71. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des activités du FENU et de la direction du Secrétaire exécutif et se sont déclarés satisfaits de la portée et de l'orientation du cadre stratégique pour 2014-2017. Ils ont noté avec satisfaction que le cadre stratégique pour 2014-2017 était aligné sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et ont loué le FENU pour le processus consultatif conduit aux fins de l'élaboration du nouveau cadre.

72. Les délégations restaient positives à l'égard d'activités clefs du FENU relatives au financement du développement et à la fourniture d'une assistance aux pays les moins avancés (PMA), en particulier aux groupes vulnérables, au moyen de programmes de microfinancement et de microcrédit et d'autres outils financiers. Elles étaient satisfaites des activités du FENU en matière de décentralisation et de développement local.

73. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction la prise de risques par le FENU et ses efforts visant à rechercher et utiliser des produits de financement novateurs et à créer un fonds d'investissement. Ils ont averti toutefois que le FENU devrait veiller à suivre des règles d'engagement claires. Ils ont encouragé le fonds à continuer de s'efforcer de forger des partenariats novateurs avec le secteur privé et les organisations philanthropiques.

74. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la pénurie continue de ressources de base et ont demandé instamment aux États Membres en mesure de le faire d'accroître leur contribution de façon à ce que le FENU puisse disposer du niveau minimum de ressources de base de 25 millions de dollars nécessaire pour fournir un appui à 40 PMA. Elles ont encouragé le FENU à tout faire pour mobiliser des ressources additionnelles, y compris du secteur privé. Elles ont souligné l'importance de la santé financière du Fonds pour les PMA, où l'action du FENU était cruciale et avait montré qu'elle pouvait avoir des effets durables. Les

délégations ont souligné qu'une solide base de ressources ordinaires permettrait au Fonds de maintenir sa présence dans les 40 PMA où il était présent physiquement, tout en notant que son objectif ultime était d'être présent dans les 49 PMA afin de les aider à quitter la liste des PMA.

75. Le Secrétaire exécutif du FENU a assuré aux membres du Conseil d'administration que le Fonds était fermement déterminé à travailler avec eux et à parvenir à une plus grande cohérence avec le PNUD. Il a noté que les délégations demandaient que les activités du FENU soient guidées par les principes suprêmes du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 : l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif, en accordant une attention spéciale aux plus vulnérables. L'objectif ultime du FENU était d'être présent dans tous les PMA, y compris les pays en situation de crise, pour avoir un effet maximum. Il a remercié les délégations qui avaient déjà versé une contribution au Fonds au titre des ressources de base et a noté que le FENU continuait à s'efforcer de forger des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, en particulier dans les domaines du microfinancement, des envois de fonds et de la micro-assurance. Il a noté que les délégations encourageaient le FENU à continuer à faire preuve d'innovation et à prendre des risques tout en restant prudent, et à tenir le Conseil d'administration au courant de l'évolution de la situation. Il a souligné que le FENU participait aux débats sur le développement pour l'après-2015 et était membre de l'équipe spéciale sur le financement du développement pour l'après-2015.

76. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du FENU pour 2014-2017 et des résultats préliminaires pour 2013.

VI. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation

Débat consacré au FNUAP

77. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration, a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement, leur direction éclairée et leur orientation tout au long de 2013, qui ont aidé le FNUAP à avoir une action mieux cadrée et à être plus axé sur les résultats et plus responsable. Il a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2014, année qui sera une étape capitale pour les droits de l'homme, la population et le développement, et durant laquelle l'engagement du FNUAP avec le Conseil d'administration sera particulièrement crucial.

78. Abordant les questions à l'ordre du jour, le Directeur exécutif a noté que le plan stratégique pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration et son budget intégré offraient au FNUAP les moyens de relever effectivement les défis, en particulier d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement sur la mortalité maternelle et infantile avant la date butoir de 2015. Le processus d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 avait montré que le Programme d'action du Caire demeurerait primordial en 2014 et aidait à mettre en place un nouveau cadre pour la population et le développement au-delà de 2014, qui s'inscrirait dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné les principales réalisations depuis 1994 et, notant que le rapport mondial final sur l'examen serait disponible au début de 2014, il a appelé l'attention sur les deux messages les plus importants à retenir, à savoir que l'inégalité sous toutes ses formes se développait et que l'Organisation

des Nations Unies devait continuer à lutter en faveur des droits de l'homme en défendant une approche fondée sur les droits de l'homme.

79. Le Directeur exécutif a souligné que l'inégalité touchait plus gravement les plus pauvres et les marginalisés. Le FNUAP, conformément à son plan stratégique pour 2014-2017 et à son budget intégré, mettait l'accent sur la lutte contre l'inégalité et sur les droits de l'homme dans les domaines ci-après : a) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la violence et la discrimination sexistes; b) la santé des filles et des femmes, en particulier la santé et la mortalité maternelles (objectif 5 du Millénaire), la santé procréative et sexuelle et les droits en matière de procréation, ainsi que la prévention de l'infection au VIH; c) les adolescents et les jeunes, y compris une éducation sexuelle à large contenu, l'accès à des services de santé procréative et sexuelle et à la planification familiale; d) l'urbanisation et les migrations; et e) la gouvernance et la responsabilité, en particulier l'encouragement d'une participation libre, inclusive et transparente des groupes de population à la prise de décisions. Il a souligné la place accordée par le FNUAP à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en particulier des populations les plus vulnérables.

80. Il a noté que les domaines d'intervention du FNUAP étaient clairement au centre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En 2014, le FNUAP, en collaboration avec le système des Nations Unies et les États Membres, faisait en sorte que les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement occupent une place centrale dans le cadre de développement pour l'après-2015. Il a souligné qu'il était important que les États Membres œuvrent de concert sur les processus mondiaux, tels que la Commission de la population et du développement et la session extraordinaire de l'Assemblée générale et qu'ils règlent les différends ayant trait aux droits de l'homme.

81. Le Directeur exécutif a souligné les priorités du FNUAP en 2014, qui comprennent le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré; l'amélioration de la gestion axée sur les résultats et du suivi et de l'évaluation connexes; l'évaluation de la structure financière du Fonds pour veiller à son alignement sur le plan stratégique; et l'élargissement de la mobilisation des ressources au moyen de nouveaux partenariats avec de nouveaux donateurs et le secteur privé. Il a vivement apprécié le soutien sans faille assuré par les donateurs au FNUAP et a souligné qu'une forte base de ressources ordinaires était essentielle pour relever les défis à venir et remplir le mandat énoncé par la Conférence internationale sur la population et le développement.

82. Il a abordé également les activités que le FNUAP menait dans les situations d'urgence et de crise en vue d'intégrer des programmes ayant trait à l'égalité des sexes dans les efforts de relèvement et de reconstruction, notamment en Syrie, aux Philippines et en République centrafricaine en 2014. Il a réaffirmé l'attachement du FNUAP à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et à la réalisation de son mandat découlant de l'examen quadriennal. Le FNUAP avait pleinement participé avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) à l'élaboration du plan d'action relatif à l'examen quadriennal. Concernant la collaboration interorganisations, il a appelé l'attention sur la réussite du programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines. Il a souligné l'indivisibilité des droits de l'homme, de l'égalité des sexes

et du développement humain durable et a appelé le Conseil d'administration à travailler avec le Fonds en vue de mener à terme le périple entamé au Caire en 1994.

83. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Directeur exécutif pour sa direction éclairée tout au long de la période de transition et ont souligné l'importance des travaux du Fonds, en particulier aux niveaux régional et national, pour la réalisation du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ils ont souscrit à l'affirmation selon laquelle 2014 était une année cruciale pour le FNUAP, vu le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré. Ils étaient impatients de voir le FNUAP engagé dans l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, pour garantir que les principes du Programme d'action du Caire figurent en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils avaient hâte de lire le rapport d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement et de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en septembre 2014. Des délégations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont appelé l'attention sur l'importance du Consensus de Montevideo sur la population et le développement en tant que moteur régional pour le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation a mis en garde contre les efforts faits pour intensifier les débats intergouvernementaux sur les questions problématiques ayant trait à la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier au niveau des conférences régionales.

84. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour ses activités aux échelons mondial, régional et national et ont souligné son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et sur la santé procréative et sexuelle et les droits en matière de procréation – nombreux étaient ceux qui avaient été tirés de la pauvreté et les femmes avaient pu bénéficier d'un meilleur accès aux programmes de santé publique du fait de l'adoption de la perspective du Fonds relative aux droits en matière de procréation. Malgré les progrès enregistrés, des délégations se sont déclarées préoccupées par la persistance de l'inégalité entre les sexes et de l'exclusion économique et sociale des groupes vulnérables et par le fait que l'objectif 5 du Millénaire relatif à la santé et à la mortalité maternelles ne serait pas atteint d'ici à la date butoir de 2015. Ils ont invité instamment le FNUAP à tout faire pour accélérer la réalisation de l'objectif 5 et à veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 intègre pleinement les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

85. Les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme, mettant l'accent sur une démarche sans exclusive et les populations les plus vulnérables. Elles ont invité instamment le FNUAP à continuer de s'attaquer aux questions de la discrimination continue et à encourager la protection des droits de l'homme tout en restant sensible aux perspectives culturelles et religieuses. Elles appréciaient la place accordée par le FNUAP aux services de santé différenciés pour les jeunes et les adolescents, en particulier en matière de planification familiale, d'éducation sexuelle à large contenu et de prévention de l'infection au VIH. Elles ont souligné l'importance des activités du FNUAP sur l'égalité et le développement inclusif dans les pays à revenu intermédiaire, qui continuaient de pâtir de la pauvreté persistante. Certaines délégations appuyaient activement le principe de l'universalité des activités

opérationnelles et étaient impatientes d'éliminer les goulets d'étranglement financiers qui entravaient la présence du FNUAP dans certains pays. Les délégations étaient satisfaites des activités du FNUAP dans le domaine du renforcement des capacités d'analyse des données et de l'accent qu'il mettait sur la programmation fondée sur les données factuelles et appuyaient les efforts visant à renforcer sa fonction d'évaluation par l'intermédiaire d'un nouveau bureau du FNUAP chargé des évaluations.

86. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour son action dans les situations d'urgence et de crise humanitaire, en particulier en vue d'intégrer les questions relatives à la problématique hommes-femmes au relèvement et à la reconstruction, et ils l'ont encouragé à travailler en relation étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ils ont invité instamment le FNUAP, en collaboration avec le système des Nations Unies, à considérer comme une priorité et à améliorer sa capacité d'intervention rapide dans les situations de crise.

87. Dans sa réponse, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur deux niveaux importants de l'engagement du FNUAP que les membres du Conseil d'administration soulignaient : le niveau politique, pour faire en sorte que la Conférence internationale sur la population et le développement soit au centre des débats sur l'après-2015, et le niveau des droits, pour garantir les droits de la personne, l'indivisibilité des droits de l'homme et la capacité d'un individu à définir ses droits. Il a noté l'accent mis par les délégations sur la mortalité maternelle et l'accès universel à la planification familiale et à la contraception, en particulier pour les jeunes. Concernant les opérations, il a noté l'accent mis par les membres du Conseil d'administration sur la transparence, le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré et la place faite aux résultats en matière de crédibilité. Il a remercié les délégations pour l'appui qu'elles fournissent aux activités humanitaires du FNUAP, en particulier contre la violence sexiste. Il a appelé l'attention sur le rôle essentiel du Fonds pour ce qui est de permettre l'accès aux services de base dans les régions touchées par une catastrophe. Le Directeur exécutif se réjouissait à la perspective de travailler avec les membres du Conseil d'administration en 2014 et leur a assuré que les femmes et les filles occupaient une place centrale dans le mandat du Fonds dans le domaine du développement.

Évaluation

88. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/FPA/2014/2) et l'Évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a à son tour présenté la réponse de la direction à l'évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP récemment créé et l'a félicitée pour sa nomination.

89. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la création du Bureau de l'évaluation du FNUAP et de la bonne qualité du Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 élaboré par le Bureau de

l'évaluation du FNUAP dans un esprit de transparence au moyen d'un processus consultatif large et efficace. Ils ont félicité la Directrice nouvellement nommée et se réjouissaient à la perspective de travailler avec elle et son bureau, et ils ont demandé à être tenus régulièrement au courant de ses travaux.

90. Les délégations ont souligné l'importance cruciale que revêtait l'évaluation pour le développement et le partage des connaissances, l'assurance qualité, la prise de décisions fondées sur des données factuelles et la responsabilité. Elles ont félicité le FNUAP pour les progrès accomplis dans la mise en place d'une fonction d'évaluation améliorée et l'ont encouragé à prendre de nouvelles mesures pour la renforcer et développer une culture d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation. Elles comprenaient que la politique d'évaluation révisée se traduirait par des changements organisationnels exigeant du temps, des ressources et une planification et que le Fonds devrait concilier la réalisation des évaluations et le développement des capacités et la formation afin de professionnaliser la fonction d'évaluation.

91. Concernant le Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015, les délégations ont souligné l'importance de la gestion et du suivi du projet et ont apprécié son alignement sur le nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et le budget intégré, ainsi que sur les normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Elles ont souligné qu'il importait de prévoir des évaluations dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 et ont demandé des précisions sur la façon dont le FNUAP entendait financer les évaluations. Les membres du Conseil d'administration ont demandé des informations sur les critères utilisés pour choisir les thèmes des évaluations et ont souligné l'importance d'orientations explicites pour choisir et conduire les évaluations. Ils ont souligné qu'il importait de traiter des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations du FNUAP. Ils ont jugé les évaluations au niveau de l'organisation pertinentes et leur portée appropriée, mais ont souligné les chevauchements potentiels entre l'évaluation de la planification familiale, incluse dans le plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015 et l'évaluation à mi-parcours du programme mondial du FNUAP visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative proposé pour 2016. Ils ont appelé l'attention sur l'utilisation des évaluations d'impact et ont souligné leur importance potentielle pour l'apprentissage.

92. Les délégations ont apprécié l'inclusion par le plan de l'approche visant à renforcer la qualité des évaluations au niveau des programmes, ce qui devrait aider à renforcer la fonction d'évaluation aux échelons régional et national. Elles ont félicité le FNUAP d'inclure également les évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les évaluations de l'initiative « Unis dans l'action » dans le nouveau plan, encourageant le Fonds à poursuivre son action dans ce domaine.

93. S'agissant de l'évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du Programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012 et de la réponse de la direction, les membres du Conseil d'administration ont félicité les deux organisations pour leur entreprise commune du programme conjoint et la conduite de l'évaluation conjointe. Ils ont exprimé un ferme appui aux activités du FNUAP et de l'UNICEF sur les mutilations et ablations génitales féminines et souhaitaient voir cette question intégrée systématiquement à tous les programmes de pays et régionaux pertinents. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer la durabilité

financière des programmes conjoints et ont invité instamment le FNUAP à étudier la possibilité d'arrangements de financement pluriannuels. Ils avaient hâte de voir plus de programmes conjoints et d'évaluations conjointes à l'avenir.

94. Les délégations se félicitaient de ce que le programme conjoint avait réussi à renforcer la capacité nationale et à faire en sorte que les acteurs nationaux tiennent les rênes. Elles ont apprécié la haute qualité du programme et la sensibilité culturelle manifestée dans l'adaptation des interventions relatives aux mutilations et ablations génitales féminines aux cultures locales tout en les ancrant dans une approche basée sur les droits de l'homme. Elles étaient satisfaites des progrès accomplis durant la première phase du programme conjoint et ont encouragé le FNUAP à continuer de jouer un rôle central durant la seconde phase. Elles ont souligné, toutefois, que le FNUAP devait prendre des mesures pour faire face aux faiblesses du programme conjoint identifiées dans l'évaluation.

95. Les membres du Conseil d'administration ont loué le FNUAP pour son engagement dans des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies et ont encouragé le Fonds à envisager les possibilités d'accroître la coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre du programme conjoint. Ils ont demandé des informations supplémentaires sur les bénéfices potentiels qu'ONU-Femmes pourrait apporter à ces efforts conjugués.

96. Concernant les éléments des programmes conjoints, les délégations ont souligné la nécessité d'un solide cadre de résultats et d'allocation des ressources fondé sur des données factuelles et étayé par des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et des niveaux de référence et des niveaux cibles pour garantir l'efficacité du suivi et de l'établissement des rapports. Elles étaient impatientes de voir le cadre final des résultats d'ici à juin 2014 et elles ont invité instamment le FNUAP à identifier et chercher à combler les lacunes essentielles en matière de données pour servir les intérêts des futures interventions et ont demandé des détails sur la mesure dans laquelle les objectifs avaient été atteints et sur les approches qui donnaient les meilleurs résultats.

97. Il a été proposé d'élaborer des orientations interorganisations communes pour les membres des différents conseils d'administration prenant part à l'examen des programmes conjoints sur la façon de conduire au mieux les futures discussions sur les évaluations conjointes.

98. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a affirmé que le Fonds était résolu à assurer la coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies, dont ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé, avec lesquelles le FNUAP était engagé à élaborer des directives cliniques aux fins de la programmation sur les mutilations et ablations génitales féminines. Elle a fait observer qu'ONU-Femmes n'avait pas encore été créée en tant qu'entité distincte des Nations Unies lorsque l'UNICEF et le FNUAP avaient élaboré le programme conjoint. Elle a noté que l'UNICEF et le FNUAP négociaient avec ONU-Femmes en vue de la faire participer pleinement au programme conjoint sur les mutilations et ablations génitales féminines, en particulier sur la violence sexiste.

99. Elle a remercié les donateurs qui fournissent un appui au plan de financement pluriannuel en versant des contributions financières à la seconde phase du programme conjoint et a encouragé les autres en mesure de le faire à envisager de faire des contributions supplémentaires. Elle souscrivait à l'opinion selon laquelle le cadre de suivi des résultats, bien que solide, devait être amélioré et a précisé que le FNUAP ferait rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis en la matière à la session annuelle de 2014. De même, elle a noté que les deux organisations avaient intégré la question des normes sociales dans le cadre de suivi et d'évaluation de la seconde phase. L'objectif était d'utiliser l'analyse des données pour créer de meilleurs indicateurs mieux ciblés mesurant comment les interventions avaient fonctionné pour modifier les normes sociales qui appuyaient les mutilations et ablations génitales féminines et ainsi relier plus étroitement les interventions à un changement de comportement durable. En conclusion, elle a souligné l'importance d'une approche transfrontière régionale en matière de mutilations et ablations génitales féminines, qui avait été adoptée pour la seconde phase.

100. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a noté que les éléments constitutifs étaient en place pour transformer la fonction d'évaluation et que le Bureau de l'évaluation passait à la phase opérationnelle, ce qui représentait un exercice de gestion du changement. Elle souscrivait à l'évaluation faite par les membres du Conseil d'administration des défis qui se poseraient concernant les ressources, les capacités, les orientations stratégiques et l'évolution de l'évaluation et a affirmé que le Fonds était résolu à professionnaliser la fonction d'évaluation. Elle a noté les préoccupations concernant la fréquence des évaluations à l'échelle de l'organisation et leur incorporation dans l'examen à mi-parcours; le FNUAP serait mieux à même d'informer le Conseil d'administration des derniers développements concernant la question de la fréquence à la suite de la phase de cadrage prévue de ces évaluations en 2014. Concernant la capacité d'évaluation, le FNUAP s'employait à tirer parti des partenariats au niveau national lors de la réalisation des évaluations des programmes de pays, ce qui ouvrait une fenêtre sur la qualité des capacités nationales avec lesquelles le Fonds travaillait régulièrement. Elle a souligné l'importance centrale que revêtait l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans les activités d'évaluation du FNUAP et a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP étudierait les possibilités de conduire des évaluations d'impact à l'avenir, gardant à l'esprit la nécessité d'appliquer pleinement le nouveau plan d'évaluation.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/5 intitulé « Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP) ».

102. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'évaluation conjointe sur le programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations et les ablations génitales féminines – accélération du changement.

VII. Programmes de pays et questions connexes

103. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté le rapport intitulé « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents relatifs aux programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population » (DP/FPA/2014/3).

104. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié l'initiative tendant à harmoniser les descriptifs de projet de pays des organisations concernées et à simplifier la procédure suivie pour leur approbation. Ils ont félicité les organisations de s'attacher à simplifier et harmoniser les instruments de programmation en vue d'améliorer la coopération au niveau des programmes de pays, conformément à l'examen quadriennal.

105. Par souci de cohérence, toutefois, le Conseil d'administration aurait préféré voir une proposition conjointe discutée durant le débat commun. Soulignant la nécessité de tenir des consultations au niveau du Conseil d'administration en temps voulu, ses membres ont noté qu'avec l'achèvement de la période d'essai de l'initiative « Unis dans l'action », le Conseil d'administration ne pouvait se charger d'approuver les programmes de pays communs au cas par cas, et ils auraient préféré que le rapport traite de cette question et propose une solution. De même, tout en reconnaissant qu'il y avait eu coordination en matière de descriptifs de projet de pays au niveau des pays, ils ont souligné que le Conseil devait être pleinement impliqué dans le processus commun et son rôle défini plus clairement.

106. Examinant le format et le contenu des programmes de pays proposés, les membres du Conseil d'administration ont proposé les éléments suivants, tout en soulignant la nécessité de changer le format des descriptifs de programme de pays afin de faciliter la procédure d'approbation : a) un budget indicatif précisant comment les ressources de base et les autres ressources seraient utilisées; b) un cadre de résultats et d'allocation des ressources; c) des informations sur la façon dont les cadres de résultats et d'allocation des ressources étaient liés à celui du PNUAD et aux priorités nationales; et d) un plan de suivi et d'évaluation dont le coût est chiffré.

107. En outre, les délégations ont souligné que, vu les efforts d'harmonisation déployés, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devaient participer davantage à l'élaboration des descriptifs de programme de pays et au processus d'approbation et ont proposé d'utiliser des plans de travail communs et de faire fond sur les enseignements et l'expérience acquis par les pays au titre de la stratégie « Unis dans l'action ». Concernant la responsabilité au titre du descriptif du programme de pays, le Conseil d'administration a souligné qu'il était important d'établir clairement une chaîne de responsabilité (depuis la direction jusqu'aux administrateurs de programmes), qui devrait servir pour l'évaluation et la notation des fonctionnaires. Elles ont souligné qu'il importait d'aligner les descriptifs de programme de pays sur les plans stratégiques des organisations, les priorités nationales et les principes de l'examen quadriennal.

108. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP travaillerait en relation étroite avec eux en vue d'améliorer la procédure d'harmonisation et d'approbation des programmes de pays. Elle a noté que les organisations avaient choisi d'attendre le résultat et l'évolution de l'application au niveau des pays des procédures opérationnelles permanentes avant de proposer des modifications plus poussées du format des descriptifs de programme de pays. Concernant la transparence, elle a souligné que le rapport rendait pleinement compte des orientations du Conseil d'administration et de sa participation à l'élaboration et à l'approbation des descriptifs de programme de pays et qu'ils étaient intégrés dans les programmes régionaux et de pays. Elle a assuré au Conseil d'administration que

le FNUAP faisait tout pour que les descriptifs de programme de pays soient pleinement alignés sur le nouveau plan stratégique du Fonds pour 2014-2017 et le budget intégré. Elle a souligné les véritables problèmes que pose la cohérence aux organismes des Nations Unies et a réaffirmé l'engagement du Fonds à travailler avec les partenaires du GNUD au renforcement des efforts d'harmonisation.

109. En application de la décision 2006/36, les deux programmes de pays indiqués ci-après, qui avaient été discutés plus tôt lors de la seconde session ordinaire de 2013, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon le principe de l'approbation tacite, sans présentation ni discussion : Namibie, de la région Afrique orientale et australe; Mexique, de la région Amérique latine et Caraïbes.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/7 intitulée « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays ».

Débat consacré à l'UNOPS

Déclaration du Directeur exécutif

111. Durant sa dernière allocution devant le Conseil d'administration, le Directeur exécutif de l'UNOPS a retracé le parcours accompli par l'UNOPS durant son mandat. Il a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir perçu le potentiel de l'UNOPS, adoptant des décisions clefs et fournissant des orientations et un appui sans faille qui avaient permis à l'organisation de se redresser et de réussir.

112. Lorsque le Directeur exécutif est entré en fonction, l'UNOPS était confronté à de graves problèmes de gestion financière, au moral bas du personnel et à un manque de crédibilité. Avec le temps, toutefois, l'UNOPS avait prouvé que son modèle d'activité pouvait convenir et devenir un modèle pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies grâce à un haut niveau d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Depuis l'exercice biennal 2006-2007, les états financiers de l'UNOPS avaient fait l'objet d'une opinion sans réserve, et après le passage réussi de l'UNOPS aux Normes comptables internationales pour le secteur public en 2012 ses états financiers avaient été certifiés sans réserve.

113. Ces changements avaient doté l'UNOPS de l'assise nécessaire pour fournir les services escomptés aux plus démunis, en tirant parti avant tout de sa capacité à travailler au sein même des pouvoirs publics afin de renforcer les capacités nationales, souvent dans des conditions difficiles. L'UNOPS avait satisfait aux normes internationales les plus élevées sur les meilleures pratiques et respecté le principe de viabilité tout en demeurant engagé avec ses partenaires des Nations Unies et en s'acquittant de son mandat découlant de l'examen quadriennal. Toutefois, étant donné que des problèmes perduraient, l'UNOPS restait vigilant et, en tant qu'organisme autofinancé, il faisait preuve de prudence sur le plan financier, renforcé par une structure de gouvernance axée sur la responsabilité. Les relations du Conseil d'administration avec l'UNOPS s'étaient renforcées au fil des ans, comme le montraient les textes clefs adoptés et la décision d'inclure son nom dans le titre même du Conseil d'administration.

114. L'UNOPS était l'un des organismes des Nations Unies dont le personnel avait le moral le plus élevé, accordant une large place au renforcement des compétences et de la motivation en investissant dans la formation, le perfectionnement et l'apprentissage tout en rationalisant les procédures de recrutement. La transparence

était l'une des principales préoccupations et l'UNOPS était le premier organisme des Nations Unies à participer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ce qui renforçait son intérêt pour des entités du monde extérieur. Concernant la réforme de l'ONU, l'UNOPS aurait souhaité voir plus de progrès réalisés. Enfin, le Directeur exécutif a parlé de l'exécution des projets par l'UNOPS en 2013 et de l'application du plan stratégique pour 2014-2017.

115. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Directeur exécutif pour la direction éclairée dont il avait preuve en mettant en place une équipe professionnelle, rétablissant la crédibilité financière de l'UNOPS et assurant sa réussite générale. Ils ont appelé l'attention sur la réussite du modèle d'activité de l'UNOPS, axé sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité, qui était un modèle pour l'ensemble du système des Nations Unies. Ils ont noté les efforts et les réalisations de l'UNOPS s'agissant de mesurer ses activités à l'aune des normes internationales, appuyant l'initiative « Unis dans l'action », suivant des pratiques d'excellence en matière d'achats et de gestion de l'environnement, élevant fortement le moral du personnel et forgeant des partenariats durables avec des entités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

116. Dans sa réponse, le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré avoir confiance dans l'avenir de l'UNOPS et a invité instamment les membres du Conseil d'administration à continuer de fournir des orientations et un appui à l'organisation pour qu'elle reste sur sa trajectoire positive et continue de s'acquitter de son mandat unique.

117. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/6 intitulée « Hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014 ».

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

118. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 (DP/2014/7 et annexes). La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2012 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2014/1 et annexe). Le Directeur exécutif adjoint a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 (DP/OPS/2014/1).

119. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions d'audit sans réserve dont avaient fait l'objet les trois organisations et des progrès accomplis par chacune dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont félicité chaque organisation d'avoir appliqué avec succès les Normes comptables internationales pour le secteur public et ont reconnu les immenses défis que cela posait, ainsi que les avantages que constituait l'amélioration de la gestion financière, du contrôle et de la transparence. Le Conseil d'administration avait hâte de travailler avec les organisations afin de relever ces défis.

120. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'introduction des budgets intégrés et ont appuyé la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à inclure des informations sur les ressources humaines, concernant en particulier les incidences des postes à financements multiples, les enveloppes de financement et les finances et les achats à la seconde session ordinaire de 2014. Elles ont prié le PNUD et le FNUAP de continuer à renforcer les dispositifs de contrôle interne et à améliorer le contrôle et le suivi des bureaux de pays, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, et de continuer à veiller au respect des politiques et des procédures relatives à la passation des marchés, au suivi des stocks et aux rapprochements bancaires.

PNUD

121. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'opinion d'audit sans réserve dont l'organisation a fait l'objet pour 2012, pour la troisième année consécutive, y compris durant la première année où elle a appliqué les Normes comptables internationales pour le secteur public. Ils ont apprécié les efforts déployés par le PNUD pour maintenir ses fonctions d'audit en dépit de la réduction des ressources et ont prié instamment le PNUD de continuer à affecter les ressources nécessaires, tout en étant conscients du fait que les ressources étaient limitées. Ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis par le PNUD dans la mise en œuvre de ses neuf priorités d'audit et se sont félicités des efforts faits pour améliorer l'élaboration des programmes et projets, le suivi et l'évaluation, les achats et la gestion de l'actif.

122. Notant l'augmentation estimée des montants correspondant aux prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le plan de financement du PNUD, qui aiderait à équilibrer le financement à la fois de ces montants et du programme afin d'assurer la stabilité financière à long terme de l'organisation. Ils ont encouragé le PNUD à prendre des mesures en vue de continuer à réduire le nombre de recommandations d'audit auxquelles il n'a pas encore été donné suite, en particulier concernant les rapprochements bancaires. La gestion des risques liés aux achats demeurait un sujet de préoccupation, en particulier concernant la réduction des allégations de fraude. On a jugé intéressant l'application du système informatisé d'appel d'offres en tant qu'instrument améliorant la transparence et l'accès aux documents aux fins de vérifications.

FNUAP

123. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour l'opinion d'audit dont il avait été l'objet en 2012 et ont jugé encourageants les progrès enregistrés concernant le nombre de recommandations appliquées et la diminution globale du nombre de recommandations formulées. Ils se sont félicités de ce que la Division des services de contrôle interne du FNUAP fonctionne à pleine capacité et ont invité instamment le Fonds à renforcer cette capacité de façon à ce qu'elle puisse exercer efficacement sa fonction d'audit.

124. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir assuré la mise en œuvre des normes IPSAS en 2012 et ont encouragé le Fonds à régler les problèmes en suspens afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par ces normes, notamment

l'amélioration des systèmes de contrôle interne, le renforcement de la prise de décisions et l'accroissement de l'efficacité des procédures financières.

125. Notant l'importance d'une bonne gestion de passif, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'un passif au titre de prestations dues au personnel n'était pas financé, tout en reconnaissant que le FNUAP comptait financer pleinement les montants en question d'ici à 2017. Le Conseil d'administration suivrait les résultats du plan du FNUAP visant à combler ce déficit de financement et avait hâte de voir les résultats de l'examen annuel du mécanisme de financement.

126. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance de l'efficacité et de l'harmonisation des opérations commerciales à l'intérieur du système des Nations Unies et avaient hâte de voir les résultats de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les 12 pays pilotes, en particulier si cette politique avait produit les résultats escomptés et conduit à une évaluation plus efficace des partenaires d'exécution et à une meilleure coopération avec eux. Ils ont invité instamment le PNUD et le FNUAP à s'engager pleinement dans le processus d'examen de la politique en question.

127. Dans sa réponse, le Directeur adjoint et Chef du Service financier du Bureau de la gestion du PNUD a précisé que le passif non financé que représentaient des prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service concernait des exercices passés. Il a noté que le PNUD était convenu d'appliquer un plan de financement sur 15 ans mais qu'il conduirait une étude de faisabilité indépendante en vue de préciser quelle devrait être la durée de la période de financement. Le PNUD partagerait les résultats de cette étude avec d'autres organismes des Nations Unies. Concernant l'exécution nationale, la principale modalité utilisée par le PNUD, les retards enregistrés dans la présentation de rapports étaient dus aux opinions assorties de réserves dont certains partenaires avaient fait l'objet, qui représentaient environ 1 % du total des opinions d'audit concernant l'exécution nationale. Cela dit, le PNUD était résolu à réduire à néant le nombre d'opinions d'audit assorties de réserves. L'intervenant a assuré au Conseil d'administration que le PNUD prenait toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux cinq recommandations d'audit en suspens.

128. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (gestion) a souligné que le FNUAP donnerait suite d'ici la fin de 2014 à 9 des 11 recommandations d'audit encore en suspens. Elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP était résolu à régler les problèmes liés à l'assurance maladie après la cessation de service et à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. En conclusion, elle a noté que grâce à un don récent, le FNUAP allait moderniser l'ensemble de son système de gestion des stocks en utilisant des technologies de pointe.

129. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a traité de quatre questions. Concernant les passifs au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations dues à la cessation de service, il a fait observer qu'ils étaient pleinement financés à l'UNOPS. Concernant les comptes interfonds, il a noté que le PNUD et l'UNOPS avaient procédé à un rapprochement six ans auparavant; il restait à trouver le moyen de régler l'ancien solde. Les organisations étaient convenues au milieu de l'année 2013 de faire appel à un groupe externe indépendant afin de régler la question avant d'arrêter définitivement les états financiers de 2013. Le groupe devait statuer en dernier ressort d'ici la fin de février 2014. Concernant la

lutte contre la fraude, il a souligné l'évaluation positive des politiques de lutte antifraude de l'UNOPS faite par le Comité des commissaires aux comptes qui les a qualifiées de meilleure pratique au niveau du système des Nations Unies, puis a précisé que le Comité était en fait préoccupé par le très faible niveau de cas confirmés de fraude et avait demandé à l'UNOPS de suivre cette question de près. Concernant la possibilité de partager les meilleures pratiques de lutte antifraude avec le système des Nations Unies, il a indiqué que l'UNOPS, dans le cadre de son mécanisme de croissance et d'innovation, investissait dans des systèmes et des formations de lutte antifraude qu'il partagerait avec ses partenaires.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/8, intitulée « Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012 ».

XI. Visites sur le terrain

131. Le chef d'équipe des visites sur le terrain a présenté le rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013 (DP-FPA/2014/CRP.1), mettant l'accent sur les principales conclusions et recommandations.

132. Une délégation a félicité le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies pour la préparation et la coordination excellentes de la visite sur le terrain et pour l'excellente intégration des activités du PNUD dans le plan national de développement. La délégation s'est félicitée de l'excellente coordination avec les partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. Le PNUD a été encouragé à conduire une étude sur l'équipe de pays des Nations Unies au Tadjikistan afin de l'utiliser en tant que meilleure pratique.

133. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013.
